



# Conseil d'administration

Séance du 13 mars 2024

## 4. Installation des commissions du conseil d'administration

---

### Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg,

Vu :

- le code de l'éducation, notamment l'article R. 822-9 et suivants,
- la circulaire n° 2014-0016 du 8 octobre 2014 de la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relative aux modalités d'attribution des aides spécifiques,
- la délibération du conseil d'administration du Crous de Strasbourg du 26 juin 2022 relative à la charte de subventionnement Culture-ActionS ;
- la délibération du conseil d'administration du Crous de Strasbourg du 16 mars 2023 relative à la charte d'appel à projet CVEC,
- le règlement intérieur du conseil d'administration adopté le 13 mars 2024,

1°) **INSTALLE** les commissions suivantes :

### Article 1<sup>er</sup> : Commission Culture-ActionS

La mission, la composition et les attributions de la commission Culture-ActionS sont définies par la délibération du conseil d'administration du Crous de Strasbourg du 22 juin 2022, visée ci-dessus.

Aux termes de cette délibération, la composition de la commission est la suivante :

- le directeur général du Crous ou son représentant
- les élus étudiants du conseil d'administration du Crous
- un représentant de l'Université de Strasbourg (Unistra)
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est (DRAC)
- un représentant de l'Eurométropole de Strasbourg
- un représentant de la Ville de Strasbourg
- un représentant de la Direction de la Jeunesse, du Sport et de l'Engagement de la Région Grand Est
- un représentant de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev).

Sont installés, au titre des élus étudiants :

- 7 titulaires :  
Mme Précillia FIGIER  
M. Sofiane DZUDZEVIC  
Mme Emma BETRY  
Mme Eloise OUHENDI  
M. Thomas KARCHE  
M. Joseph AKHTER  
M. Mathieu BELLEGUEULLE
- 7 suppléants :  
M. Gaël PARRINI  
Mme Emma WURTZ  
M. Hugo KRET-ALLAVOINE  
Mme Amélia CLAUDEL  
M. Paul DEIANA  
Mme Yasmine ABARGUISS  
Mme Anaïs SAOUDI



## **Article 2 : Commission charte d'appel à projet CVEC**

La mission, la composition et les attributions de la commission relative à la charte d'appel à projet CVEC sont définies par la délibération du conseil d'administration du Crous de Strasbourg du 16 mars 2023, visée ci-dessus.

Aux termes de cette délibération, la composition de la commission est la suivante :

- la direction générale du Crous de Strasbourg ou son représentant, présidente de la commission,
- la direction du Crous de Mulhouse ou son représentant,
- la présidence de l'UHA ou son représentant,
- la présidence de l'Unistra ou son représentant,
- un représentant d'un établissement d'enseignement supérieur implanté hors grandes agglomérations,
- un représentant d'un établissement d'enseignement supérieur non affectataire du produit de la CVEC,
- trois représentants étudiants.

Sont installés, au titre des élus étudiants :

- 3 titulaires : M. Joseph AKHTER  
Mme Emma BETRY  
M. Mathieu BELLEGUEULLE
- 3 suppléants : Mme Yasmine ABARGUISS  
M. Hugo KRET-ALLAVOINE  
M Thomas KARCHE

## **Article 3 : Aides spécifiques**

La circulaire n° 2014-0016 du 8 octobre 2014 de la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relative aux modalités d'attribution des aides spécifiques visée ci-dessus définit les critères et modalités d'attributions des aides spécifiques susceptibles d'être allouées aux étudiants.

Aux termes de la circulaire mentionnée ci-dessus, la commission d'attribution des aides spécifiques comprend, outre le directeur du Crous, président, et le recteur de région académique, membre de droit, ou leurs représentants :

- 3 représentants des établissements d'enseignement supérieur et des lycées assurant des formations post-baccalauréat dans l'académie ou leurs suppléants ;
- le vice-président étudiant du conseil d'administration du Crous et 4 étudiants élus au conseil d'administration du Crous de l'académie ou leurs suppléants.

Il est proposé aux administrateurs du Crous de Strasbourg, afin de favoriser la participation des étudiants à la commission, de s'écarter de la circulaire en portant à 7 le nombre d'étudiants élus siégeant en commission d'attribution des aides spécifiques.

Sont en conséquence installés, au titre des élus étudiants :

- 7 titulaires : Mme Précillia FIGIER  
M. Sofiane DZUDZEVIC  
Mme Emma BETRY  
Mme Eloise OUHENDI  
M. Thomas KARCHE  
M. Joseph AKHTER  
M. Mathieu BELLEGUEULLE



- 7 suppléants : M. Gaël PARRINI  
Mme Emma WURTZ  
M. Hugo KRET-ALLAVOINE  
Mme Amélia CLAUDEL  
M. Paul DEIANA  
Mme Yasmine ABARGUISS  
Mme Anaïs SAOUDI

2°) **APPROUVE** la mise en place des commissions consultatives suivantes et procède à leur installation :

### **Article 1<sup>er</sup> : Commission hébergement**

Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg institue une commission consultative en matière d'hébergement. La commission hébergement est réunie à la demande du conseil d'administration ou du directeur général du Crous pour exprimer un avis consultatif sur tout sujet ayant trait aux services d'hébergement proposés par le Crous.

Les réunions ont lieu en présentiel ou en visio-conférence, sur un ordre du jour établi par le Crous et transmis au moins 7 jours à l'avance.

Elle est ainsi composée :

- le recteur de région académique ou son représentant, président,
- le directeur général du Crous ou son représentant, président en l'absence du recteur ou de son représentant,
- les élus étudiants du conseil d'administration
- 3 représentants du personnel, issus des différentes organisations représentatives.

Le directeur général du Crous peut faire appel, à titre consultatif, à toute personne dont la compétence est de nature à éclairer les travaux de la commission.

Sont installés, au titre des élus étudiants :

- 7 titulaires : Mme Précillia FIGIER  
M. Sofiane DZUDZEVIC  
Mme Emma BETRY  
Mme Eloise OUHENDI  
M. Thomas KARCHE  
M. Joseph AKHTER  
M. Mathieu BELLEGUEULLE
- 7 suppléants : M. Gaël PARRINI  
Mme Emma WURTZ  
M. Hugo KRET-ALLAVOINE  
Mme Amélia CLAUDEL  
M. Paul DEIANA  
Mme Yasmine ABARGUISS  
Mme Anaïs SAOUDI

Sont installés, au titre des représentants du personnel :

- M. Nicolas GULLY, FO ESR
- M. Farouk AISSA, CGT
- M. Stéphane MERTON, SNPTES UNSA

### **Article 2 : Commission restauration**

Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg institue une commission consultative en matière de restauration. La commission restauration est réunie à la demande du conseil d'administration ou du directeur



général du Crous pour exprimer un avis consultatif sur tout sujet ayant trait à la restauration proposée par le Crous.

Les réunions ont lieu en présentiel ou en visio-conférence, sur un ordre du jour établi par le Crous et transmis au moins 7 jours à l'avance.

Elle est ainsi composée :

- le recteur de région académique ou son représentant, président,
- le directeur général du Crous ou son représentant, président en l'absence du recteur ou de son représentant,
- les élus étudiants du conseil d'administration
- 3 représentants du personnel, issus des différentes organisations représentatives.

Le directeur général du Crous peut faire appel, à titre consultatif, à toute personne dont la compétence est de nature à éclairer les travaux de la commission.

Sont installés, au titre des élus étudiants :

- 7 titulaires : Mme Précillia FIGIER  
M. Sofiane DZUDZEVIC  
Mme Emma BETRY  
Mme Eloise OUHENDI  
M. Thomas KARCHE  
M. Joseph AKHTER  
M. Mathieu BELLEGUEULLE
- 7 suppléants : M. Gaël PARRINI  
Mme Emma WURTZ  
M. Hugo KRET-ALLAVOINE  
Mme Amélia CLAUDEL  
M. Paul DEIANA  
Mme Yasmine ABARGUISS  
Mme Anaïs SAOUDI

Sont installés, au titre des représentants du personnel :

- M. Nicolas GULLY, FO ESR
- Mme Virginie RIVIERE, CGT
- M. Olivier MUSARD, personne désignée par les élus SNPTES UNSA

### **Article 3 : Commission transition écologique**

Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg institue une commission consultative pour le suivi de la mise en œuvre de son schéma directeur de transition écologique 2024-2028. La commission transition écologique est réunie au moins une fois par an, à l'initiative du directeur général du Crous, pour exprimer un avis consultatif sur le bilan de mise en œuvre du schéma directeur et formuler les préconisations qui, au vu de ce bilan, lui apparaissent nécessaires.

Les réunions ont lieu en présentiel ou en visio-conférence, sur un ordre du jour établi par le Crous et transmis au moins 7 jours à l'avance.

Elle est ainsi composée :

- le recteur de région académique ou son représentant, président,
- le directeur général du Crous ou son représentant, président en l'absence du recteur ou de son représentant,
- les élus étudiants du conseil d'administration
- 3 représentants du personnel, issus des différentes organisations représentatives.

Le directeur général du Crous peut faire appel, à titre consultatif, à toute personne dont la compétence est de nature à éclairer les travaux de la commission.



Sont installés, au titre des élus étudiants :

- 7 titulaires :  
Mme Pécillia FIGIER  
M. Sofiane DZUDZEVIC  
Mme Emma BETRY  
Mme Eloise OUHENDI  
M. Thomas KARCHE  
M. Joseph AKHTER  
M. Mathieu BELLEGUEULLE
- 7 suppléants :  
M. Gaël PARRINI  
Mme Emma WURTZ  
M. Hugo KRET-ALLAVOINE  
Mme Amélia CLAUDEL  
M. Paul DEIANA  
Mme Yasmine ABARGUISS  
Mme Anaïs SAOUDI

Sont installés, au titre des représentants du personnel :

- M. Benjamin MURER, FO ESR
- Mme Virginie RIVIERE, CGT
- Mme Fanny GROTARD, SNPTES UNSA

#### **Article 4 : Commission préparatoire à la réunion du conseil d'administration**

Dans les jours qui précèdent la séance du conseil d'administration, au plus tard 48h avant celle-ci, les élus étudiants du conseil d'administration sont invités à participer à une réunion, sous la forme d'une visio-conférence, dont l'objet est de préparer le conseil d'administration. Le directeur général du Crous, assisté le cas échéant des chefs de service pertinents en fonction de l'ordre du jour, animent la réunion.

Sont installés, au titre des élus étudiants :

- 7 titulaires :  
Mme Précillia FIGIER  
M. Sofiane DZUDZEVIC  
Mme Emma BETRY  
Mme Eloise OUHENDI  
M. Thomas KARCHE  
M. Joseph AKHTER  
M. Mathieu BELLEGUEULLE
- 7 suppléants :  
M. Gaël PARRINI  
Mme Emma WURTZ  
M. Hugo KRET-ALLAVOINE  
Mme Amélia CLAUDEL  
M. Paul DEIANA  
Mme Yasmine ABARGUISS  
Mme Anaïs SAOUDI

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2024,

La présidente du conseil d'administration,  
Madame Véronique PERDEREAU

Rectrice déléguée pour l'Enseignement  
supérieur, la Recherche et l'Innovation  
Région académique Grand Est

